Le Lausanne-Signal

Autor(en): **L.M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1899)**

Heft 42

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-197781

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Trente-septième année. N° 42. Samedi 21 octobre 1899.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — **Suisse :** 20 cent.
Etranger : 25 cent. — **Réclames :** 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le Lausanne-Signal.

La Suisse est aujourd'hui un des pays les plus visités. Chaque année, elle attire un nombre croissant d'étrangers qui viennent admirer nos sites enchanteurs. Nous les voyons gravir joyeusement nos montagnes escarpées, s'extasier à la vue des grandes scènes alpestres, ou se reposer agréablement sur nos rivages.

Partout où la nature a prodigué ses dons, partout où elle a créé de riantes vallées, de gracieux paysages, les habitants de la contrée s'en montrent jaloux et rivalisent de zèle, d'amour-propre et de dévouement à la chose publique, pour mettre en valeur ces beautés naturelles et en augmenter l'attrait.

C'est ainsi que, dans toutes nos stations alpestres ou balnéaires, on voit s'élever de grands et confortables hôtels offrant à leurs hôtes tous les agréments désirables ; c'est ainsi que, depuis nombre d'années déjà, la plupart de nos villes suisses rafraîchissent constamment leur toilette, s'embellissent de luxueuses promenades, et facilitent aux étrangers l'accès des sites pittoresques et autres curiosités de la nature. Ce sont, entre autres, des grottes imposantes s'enfonçant très loin dans la montagne, des vallons pleins de charme et de poésie, des cascades précipitant leurs eaux écumeuses aux flancs des rochers, ou de frais ombrages sous lesquels murmure le ruisseau.

Et quand une localité a le privilège de pouvoir ajouter à ces beautés de la nature l'attraction d'une voie ferrée hardie, s'élevant comme par enchantement au sommet d'une colline ou d'une montagne, où l'œil est charmé par le spectacle splendide du paysage, où l'on respire un air plus léger, où tout égaie l'esprit et le cœur, quand une localité a ce privilège, disons-nous, elle ne peut que prospérer.

Voyez le développement vraiment extraordinaire que les divers funiculaires de la Suisse ont apporté dans leur voisinage. Le Territtet-Glion en est un exemple. Parmi les nombreux promeneurs et touristes qui visitent les bords du Léman, nous avons la persuasion que le nombre est excessivement restreint de ceux qui ont pu résister au désir de prendre place dans les vagons de cette voie ferrée, restée l'un des modèles en ce genre et l'une des plus audacieuses. Son succès n'a d'ailleurs fait qu'augmenter depuis que sa gare supérieure sert de point d'attache au merveilleux chemin de fer de Glion aux Rochers-de-Naye.

Vevey, la rivale de Montreux, ouvrira incessamment son joli funiculaire du Pèlerin.

Lausanne ne pouvait donc pas rester en arrière. Son Signal, l'un des points de vue les plus remarquables de la Suisse, appelait depuis longtemps une voie d'accès rapide. Celle qui vient d'être établie a une longueur de 480 mètres, et la station supérieure, placée à deux minutes de l'esplanade du Signal, est à 109 mètres en dessus de la station inférieure, différence de niveau rachetée par des rampes de 16 % au bas du plan incliné et de 28 % dans le haut.

La marche du train est d'une grande douceur et l'on s'élève graduellement sur la pente boisée du vallon et au milieu d'une riche verdure. Puis on pénètre dans un tunnel de 130 mètres de long, dont la sortie ménage aux voyageurs le magnifique spectacle d'un panorama vraiment merveilleux et des plus variés.

Pour les Alpes, ce panorama s'étend depuis le *Moléson*, qui s'élève au centre de la Gruyère, jusqu'au *Salève*, voisin de Genève ; pour la chaîne du Jura, qui commence en France par le mont *Crédo*, dans lequel est creusé le fort de l'Ecluse, il s'étend jusqu'au *Chasseron*.

Puis toute la nappe resplendissante du plus beau des lacs, et, au premier plan, de riants vergers, des bosquets, des bouquets d'arbres fruitiers, de coquettes villas, enfin toute la ville de Lausanne et sa banlieue. Au milieu du tableau, les tours de la cathédrale qui s'élancent fièrement dans les airs.

Voilà le grandiose ensemble que l'œil embrasse à l'est, au midi et à l'ouest depuis l'esplanade du Signal.

* * *

Eh bien, la nouvelle ligne qui vous conduit en 4 ½ minutes sur ce belvédère incomparable a été inaugurée mercredi 18 octobre. Y avaient été invités, des délégués des autorités cantonales et communales, des représentants du Jura-Simplon et de la Société de Navigation, les actionnaires et la presse lausannoise.

Chacun monta en vagon avec un joyeux empressement ; tous les visages respiraient le contentement. On sentait qu'il s'agissait d'une ligne attendue avec impatience, et dont l'entreprise avait reçu de la population tout entière l'accueil le plus dévoué.

* * *

A l'arrivée à la station du Signal, le premier soin de tous a été de visiter la salle des machines, qui a vivement intéressé. Les spécialistes n'ont eu que des éloges à faire sur cette belle installation. Les invités font ensuite une petite promenade sur l'esplanade du Signal et admirer la grande scène dont on y jouit, mais que n'égayaient que trop rarement, ce jour-là, de faibles rayons de soleil.

Puis vint une collation offerte au restaurant de M. Ch. Pflüger, gracieuse construction que surmonte un clocheton dont le carillon s'en donnait à cœur joie.

Beaucoup de gaîté dans la salle où chacun s'empresse de faire honneur aux petites salées, arrosées d'un excellent Villeneuve.

Quelques instants s'écoulent et M. Vincent, président du conseil d'administration, prend la parole. Il souhaite à tous la bienvenue. Puis, dans un exposé complet, très clair, très intéressant, il fait l'historique de l'entreprise, de ses différentes phases, des difficultés qu'elle a eu à surmonter, et rend un sincère hommage à tous ceux qui, par leur bonne volonté, leur persévérance et leur dévouement, ont contribué à la mener à bien.

M. Vincent termine par quelques paroles éloquentes dans lesquelles il invoque la protection divine pour la nouvelle voie, et exprime le vœu que celle-ci contribue à la prospérité de la ville de Lausanne.

Viennent ensuite les remerciements et les félicitations de M. le Conseiller d'Etat Virieux, de M. Mercier, président du Conseil communal, et de M. le Syndic de Lausanne.

* * *

Le train des invités est monté à 2 heures de l'après-midi. A 3 heures, la ligne était ouverte au public, qui attendait en foule aux abords de la gare, et de nombreux trains, tous bondés, se succédèrent sans interruption jusqu'à la nuit. On a remarqué que les dames y étaient fort nombreuses. Elles ne savent guère attendre en pareilles circonstances. Nous ne voulons pas dire ici qu'elles soient généralement plus curieuses que les hommes, loin de là, mais nous sommes obligés de constater qu'elles tiennent à tout voir et tout de suite.

En résumé, charmante petite fête, inaugurant une entreprise bien menée, bien réussie, et pour laquelle on peut espérer un avenir prospère. L. M.

Nos régents d'autrefois.

M. François Clavel, dans son *Essai sur les Communes*, publié en 1828, nous apprend que, sous le régime bernois, la première ordonnance qui ait pourvu d'une manière générale à l'instruction élémentaire dans le canton de Vaud, est un règlement du 3 janvier 1676, mais qu'il existait déjà, dès la Réformation, plusieurs écoles fondées, soit par des communes, soit par des dons particuliers, soit enfin par le gouvernement de Berne, qui avait affecté à cette destination quelques parties des biens du clergé en imposant aux diacres l'obligation d'être en même temps maîtres d'école.

Le susdit règlement imposait entr'autres aux communes l'obligation de salarier convenablement les régents qui devaient être agréés par le bailli et les ministres, après examen de leurs mœurs et de leurs capacités.

L'examen des aspirants à la régence était des plus sommaires, il portait essentiellement sur la prière, la lecture, l'écriture et le catéchisme, le catéchisme surtout, car nos Excellences tenaient à ce que leurs sujets le connussent parfaitement et avaient ordonné pour cela ce qui suit, dans leurs lois consistoriales de 1746 :

« Enjoignons à tous les Pères de famille, d'envoyer au dit catéchisme plus régulièrement qu'ils n'ont fait par le passé leurs Enfants et jeunes gens depuis l'âge de *six* jusqu'à celui de *vingt* ans, de même que leurs *Domestiques*, *valets* et *servantes* sans leur permettre de s'assembler ailleurs, de courir par ci par là les Dimanches et de comettre toutes sortes d'Excès et d'indécences. »

Sous le rapport de l'instruction, une ordonnance du 25 janvier 1787 avait confirmé et rappelé les dispositions du règlement de 1676, dont on retrouve encore les principes généraux dans notre loi du 28 mai 1806.

Sous le régime bernois et au commencement